

cours de coaching imposé à l'inscription d'une salle de sport

Par lapinus, le 02/09/2019 à 14:12

Bonjour,

Lorsque je suis allé m'inscrire à une salle de sport, le gérant m'a demandé les frais de dossier, l'abonnement mais aussi une séance payante avec un coach. Il m'a souligné que c'était, malheureusement selon ses dires, obligatoire.

Est-ce effectivement une obligation légale de faire une séance avec un coach ou le gérant estil en train de me faire de la vente forcée ?

En vous remerciant!

Par Visiteur, le 02/09/2019 à 14:18

Bonjour

Ce n'est pas du tout obligatoire (mais recommandé pour une bonne utilisation des machines, et connaître ses limites) ...

Par P.M., le 02/09/2019 à 17:13

Bonjour,

Cela dépend des conditions générales de l'abonnement de la salle de sport..

Par lapinus, le 06/09/2019 à 10:00

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Elles me rendent moins suspicieux envers le gérant...

Cordialement,	
Lapinus	